

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M. Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, M. Jean-Noël RAFFNER, Mmes Catherine FAYOLLE, Chantal PERRIN, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Patrice PERRIN qui a donné pouvoir à M. Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision ; M. Jacky FUNK qui a donné pouvoir à M. Claude PIERREVELCIN pour tout vote et décision ; Mme Joëlle BOHRHAUER qui a donné pouvoir à M. Clément LOING pour tout vote et décision

Absente non représentée : Madame Tania MUSY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Norbert DEMANGEAT est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2013**
- 2) Régie municipale de chauffage :** Décision modificative n°1.
- 3) Affaires financières** Décisions modificatives des budgets M14 et M49 ; budget scolaire ; tarifs 2014, fixation du prix de l'eau 2014 ; revalorisation de la participation assainissement collectif ; demandes de subventions ; annulation d'un titre de recettes ; indemnités de conseil du Trésorier 2013 ; versement d'un don pour les Philippines
- 4) Affaires foncières :** Achat de terrains à Mme ENGEL dans le cadre de la protection des sources / modification de la DCM du 18 février 2013 ; Intégration de parcelles dans le domaine public communal (devant l'atelier de jus de pommes) ; Précisions concernant l'intégration de la rue de la Filature dans le domaine public (DCM du 19 septembre 2012)
- 5) Points divers :** ADAUHR : convention de conseil et d'assistance ; forage des Mérelles : convention d'assistance technique avec le SATEP (service du Conseil Général).
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- A la rubrique « affaires financières » : approbation des comptes de clôture du lotissement de la Filature (SEMHA)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) REGIE MUNICIPALE DE CHAUFFAGE

2.1. Décision modificative n°1

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		BP	DM1	TOTAL
6061	Fournitures non stockables	77 000,00	5 000,00	82 000,00
6156	Maintenance	0	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 807,00	73,00	2 880,00
TOTAL			7 073,00	
Recettes d'exploitation		BP	DM1	TOTAL
701	Ventes de chaleur	82 103,00	6 073,00	88 176,00
706	Abonnements	40 000,00	1 000,00	41 000,00
TOTAL			7 073,00	

Dépenses d'investissement		BP	DM1	TOTAL
1391	Subventions d'équipement	23 681,00	- 23 681,00	0
13911	Subventions Etat	0	5 624,00	5 624,00
13912	Subventions Région	0	8 033,00	8 033,00
13913	Subventions Département	0	2 489,00	2 489,00
13917	Subventions budget communautaire	0	7 535,00	7 535,00
1681	Autres emprunts	0	9 413,00	9 413,00
TOTAL			9 413,00	
Recettes d'investissement		BP	DM1	TOTAL
1311	Subvention ADEME	0	9 413,00	9 413,00
TOTAL			9 413,00	

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 4 décembre 2013,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3) AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Décision modificative n°3 / budget principal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
60621	Combustibles	13 000,00	2 000,00	15 000,00
60624	Produits de traitement	8 500,00	3 000,00	11 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	37 000,00	5 000,00	42 000,00
60633	Fournitures pour voirie	15 000,00	- 4 000,00	11 000,00
61523	Entretien voirie et réseaux	163 000,00	19 000,00	182 000,00
61551	Entretien matériel de transport	8 000,00	2 000,00	10 000,00
616	Assurances	33 000,00	10 000,00	43 000,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement (bûcherons)	87 000,00	13 000,00	100 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	33 000,00	3 000,00	36 000,00
6237	Publications	3 500,00	5 000,00	8 500,00
6411	Personnel titulaire	323 000,00	- 13 000,00	310 000,00
6413	Personnel non titulaire	22 000,00	- 4 000,00	18 000,00
64162	Emploi d'avenir	0	5 000,00	5 000,00
6417	Rémunération des apprentis	5 000,00	1 500,00	6 500,00
6451	Cotisations URSSAF	69 400,00	4 000,00	73 400,00
6453	Cotisations caisses de retraite	110 000,00	- 10 000,00	100 000,00
6554	Organismes de regroupement	33 200,00	-5 300,00	27 900,00
6558	Autres contributions obligatoires	0	2 600,00	2 600,00
6574	Subventions aux associations	87 100,00	2 300,00	89 400,00
668	Autres charges financières	0	1 900,00	1 900,00
023	Prélèvement pour investissements	885 088,39	-6 000,00	879 088,39
TOTAL			37 000,00	
Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
7022	Ventes de bois	157 000,00	10 000,00	167 000,00
74718	Autres participations	0	2 000,00	2 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	25 000,00	25 000,00
TOTAL			37 000,00	

Dépenses d'investissement		Opération	BP+DM	DM3	TOTAL
2151	Réseaux de voirie	36 / voirie 2013	0	74 000,00	74 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	100/ matériel de déneigement	10 000,00	2 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54/ opérations diverses	235 960,39	- 51 000,00	184 960,39
2315	Immobilisations en cours / installations, matériel et outillage techniques	36 / voirie 2013	35 000,00	- 35 000,00	0
TOTAL				- 10 000,00	
Recettes d'investissement			BP+DM	DM3	TOTAL
10222	FCTVA		73 513,00	- 22 000,00	51 513,00
13248	Subventions d'équipement – autres communes		462 000,00	18 000,00	480 000,00
021	Prélèvement		885 088,39	- 6 000,00	879 088,39
TOTAL				- 10 000,00	

Par ailleurs, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre globalisé 041 en dépenses et en recettes, pour les imputations répertoriées dans le tableau suivant :

Investissement				
Chapitre globalisé 041	Article	Dépenses	Article	Recettes
Frais d'études	2313	50 182,42	2031	50 182,42
Frais d'insertion	2313	1 447,90	2033	1 447,90
TOTAL		51 630,32		51 630,32

Cette ouverture de crédit au chapitre 041 qui concerne l'opération n°26 « tennis » est une opération d'ordre budgétaire ; cela signifie qu'elle ne donne lieu à aucun décaissement ou encaissement (par opposition aux opérations dites réelles).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 (vote du budget), du 26 juin 2013 (décision modificative n°1) et du 16 septembre 2013 (décision modificative n°2)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3.2 Décision modificative n°3 / budget « eau et assainissement »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
6061	Fournitures non stockables	30 000,00	- 1 000,00	29 000,00
6063	Fournitures d'entretien	7 000,00	2 300,00	9 300,00
613	Locations	0	4 600,00	4 600,00
615	Entretien du matériel	27 000,00	3 600,00	30 600,00
623	Insertions	500,00	- 500,00	0
628	CCVK	73 000,00	- 4 000,00	69 000,00
6378	Modernisation des réseaux	53 342,53	3 400,00	56 742,53
66111	Intérêts des emprunts	7 700,00	- 500,00	7 200,00
672	Charges sur exercices antérieurs	3 556,00	- 3 500,00	56,00
023	Autofinancement	26 646,16	- 3 400,00	23 346,16
TOTAL			1 000,00	
Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
758	Produits divers	0	1 000,00	1 000,00
TOTAL			1 000,00	

Dépenses d'investissement		BP+DM	DM3	TOTAL
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0	1 361,00	1 361,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0	2 810,00	2 810,00
2315	Immobilisations en cours / installations, matériel et outillage techniques	104 022,12	- 4 171,00	99 851,12
TOTAL			0	
Recettes d'investissement		BP+DM	DM2	TOTAL
1641	Emprunts	54 200,00	3 400,00	57 600,00
021	Autofinancement	26 646,16	- 3 400,00	23 346,16
TOTAL			0	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 (vote du budget), du 26 juin 2013 (décision modificative n°1) et du 16 septembre 2013 (décision modificative n°2)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3.3 Budget scolaire pour l'année 2014

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE expose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget scolaire pour l'année 2014, tel qu'il a été établi suite à la réunion de la Commission Scolaire :

		Ecole primaire		Ecole maternelle	TOTAL
1) Subvention à la coopérative		99		55	
Par élève	14,02047	1388,03	14,02047	771,13	2159,15
St Nicolas	5,15826	510,67	5,15826	283,70	794,37
Musée electropolis CP		306,60			306,60
Sortie Vaisseau CP (avec maternelle)		120,00			120,00
Ecomusée CP (avec maternelle)		138,60			138,60
Visite de Strasbourg CE1/CM1		288,90			288,90
Projet "à tire d'aile" CE1/CM1		186,50			186,50
Projet danse CE1/CM1		900,00			900,00
Projet sur le thème du moyen âge CM1/CM2		1812,50			1812,50
Journées nature CPIE Rothenbach		345,00			345,00
Sortie Vaisseau (avec CP)				960,00	960,00
Ecomusée (avec CP)				1070,00	1070,00
Sorties pédagogiques		488,00		244,00	732,00
<i>ss-total</i>		<i>6484,79</i>		<i>3328,83</i>	<i>9813,62</i>
2) Fonctionnement					
Par élève	34,80947	3446,14	34,80947	1914,52	5360,66
Livres Défi lecture		720,00			720,00
Frais d'impression	5,00	495,00		230,00	725,00
<i>ss-total</i>		<i>4661,14</i>		<i>2144,52</i>	<i>6805,66</i>
3) Transports					
Rencontres inter-écoles		0,00			0,00
Golf		1136,00			1136,00
Ski de fond		2580,00			2580,00
<i>ss-total</i>		<i>3716,00</i>		<i>0,00</i>	<i>3716,00</i>
4) Divers					
Encadrement ski (10*54€)*3		1620,00			1620,00
Encadrement golf (8h*56€/h)		448,00			448,00
Entretien matériel ski					0,00
<i>ss-total</i>		<i>2068,00</i>		<i>0,00</i>	<i>2068,00</i>
<i>TOTAL Fonctionnement</i>		<i>16929,93</i>		<i>5473,35</i>	<i>22403,28</i>
5) Investissements					
30 chaises CE2		1650,00			1650,00
60 tables (CE1 et CE2)		9600,00			9600,00
1 perforeleur				82,01	82,01
1 appareil photo				135,60	135,60
<i>TOTAL Investissement</i>		<i>11250,00</i>		<i>217,61</i>	<i>11467,61</i>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget scolaire pour l'année 2014, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus.

3.4 Fixation des tarifs et loyers communaux pour 2014

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réévaluation des tarifs et loyers communaux pour l'année 2014. Il est proposé d'appliquer l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit +0,70% sauf pour les loyers (indice de référence des loyers, soit +1,2%), les loyers commerciaux (indice des loyers commerciaux, soit + 0,79%) et pour les prés et pâturages (évolution de l'indice national des fermages, soit +2,63%). Ces tarifs apparaissent dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS	
1) Concession de cimetière	
15 ans	173 €
30 ans	346 €
50 ans	572 €
2) Columbarium	
15 ans	500 €
30 ans	850 €
50 ans	1 300 €
3) Concession de caverne	
15 ans	90 €
30 ans	170 €
50 ans	300 €
4) Plaque jardin du souvenir	
	50 €
5) Jardin du souvenir sans plaque	
	0 €
6) Source (tarif annuel)	
	34,90 €
7) Droit de passage (tarif annuel)	
	11,80 €
8) En forêt communale, gérée par l'ONF (tarifs annuels)	
Terrain d'envol des parapentes	75,00 €
Ski club de Ste Marie aux Mines (chalet)	140,00 €
Amis de la Nature (citerne gaz)	140,00 €
EDF - droit de passage	330,00 €
EDF - concession de terrain	31,00 €
DROITS DE PLACE	
De 0 à 5 mètres (forfait)	4 €
Le mètre linéaire supplémentaire	1 €

Boucherie MASSERAN (forfait annuel)	324,90 €		
Marchand fruits et légumes (forfait hebdomadaire)	6 €		
Camion (type vente outillages)	16,30 €		
Marchand ambulant, ex. camion pizza ; 1 fois/semaine (forfait annuel)	244,50 €		
Forains FPW (auto-tamponneuses)	457 €	2 WE	
Forains FPW (marchand bonbons + jeux)	66 €	2 WE	
Forains FPW (manège+ pêche aux canards)	108 €	2 WE	
Redevance pour occupation DP / conteneur textile	1,00 €		
LOCATION DES SALLES			
1) Pour les particuliers:			
Tarifs valables pour un WE (du vendredi soir au lundi matin). Toute journée supplémentaire ou individuelle sera facturée à raison de 50% du tarif.	FSM	SDL	SDV
Tarifs de base	200 €	300 €	60 €
PLUS			
chauffage	50 €	90 €	20 €
hors Lapoutroie	105 €	105 €	40 €
lave-vaisselle	18 €	18 €	
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75 €	75 €	
2) Pour les associations:			
La SDV est gratuite pour la tenue des AG des associations de Lapoutroie.			
Toute association de Lapoutroie a droit à une salle gratuite 1 fois par an, qq soit le type de manifestation.			
Pour les manifestations suivantes, les salles sont payantes, selon les tarifs ci-dessous.			
Tarifs de base	60 €	120 €	
PLUS			
chauffage	30 €	50 €	
hors Lapoutroie	50 €	50 €	
Sono		15 €	
forfait vaisselle	20 €	20 €	
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75 €	75 €	
3) Perte de clé:		200 €	
4) Mobilier, vaisselle et accessoires			
Tarifs valables pour les particuliers ou pour une utilisation extérieure aux salles communales	Location	Renouvellement	
Table	1 €	50 €	
Banc	0,75 €	30 €	
Chaise	0,30 €	15 €	
Assiette	0,15 €	2,30 €	
Verre	0,15 €	2,10 €	

Couvert	0,08 €	1,10 €
Tasse à café	0,08 €	1,10 €
Soucoupe tasse à café	0,08 €	1,50 €
Tire-bouchon		3 €
Plat creux		7,50 €
Plat simple		7,50 €
Plateau de service		7 €
Percolateur	8 €	
5) Enlèvement des déchets		
Lors de la location d'une salle communale	50 €	
Hors location de salle	74 €	
AUTRES LOCATIONS		
Garage (mensuel)	22,50 €	
Salon de coiffure (annuel)	10 277,30 €	
Restaurant "Ancienne Gare" (mensuel)	1 229,10 €	
Bureaux de la Poste (annuel)	3 779,90 €	
Logement école maternelle Lapoutroie (mensuel)	377,20 €	
Logement "Poste-Perception" (mensuel)	581,80 €	
Pâturages communaux (annuel par ha)	23,60 €	
Prés communaux (annuel par ha)	39,60 €	
Chalet lot de chasse n°2 (annuel)	500,00 €	
Location section 9 parcelle 114/apiculteur (annuel)	50,00 €	
Location parcelle ancien dojo/apiculteur (annuel)	10,00 €	
location du chapiteau (8mx5m)	100,00 €	
BIBLIOTHEQUE		
1) Formules d'adhésion		
Formule duo (5 documents par prêt)	10,00 €	
Formule solo (2 documents par prêt)	8,00 €	
Formule ado (14-18 ans: 2 documents par prêt)	5,00 €	
Formule enfant (5 documents par prêt, secteur jeunesse)	gratuit	
2) Traitement des retards		
1ère relance	2,00 €	
2ème relance	5,00 €	
3ème relance	12,00 €	
DIVERS		
Vente des sapins de Noël		
Petit modèle	14,00 €	
Grand modèle	17,00 €	
Vente des épicéas (décoration extérieure)	5,00 €	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs 2014 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

3.5 Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2013/2014)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint expose aux membres du conseil municipal, les propositions de tarifs suite à la réunion de la commission déneigement/débroussaillage.

Ces tarifs comportent une part exceptionnelle intitulée « rattrapage 2012/2013 » et correspondant à l'évolution du prix des carburants depuis le vote des tarifs 2013.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS 2014	2013	2014 avant rattrapage	rattrapage 2012/2013	2014 après rattrapage
1) Déneigement (hiver 2013/2014)				
Lame fournie par la Commune	63,00€	63,30 €	-0,10 €	63,20 €
Lame non fournie	76,50 €	76,80 €	-0,10 €	76,70 €
Location du tracteur seul	23,10 €	23,20 €	0,0 €	23,20 €
2) Débroussaillage (2014)	71,80 €	72,10 €	0,0 €	72,10 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Vu les propositions de la commission déneigement en date du 17 octobre 2013,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

3.6 Fixation du prix de l'eau 2014

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint propose aux membres du conseil municipal, de fixer le prix de l'eau pour l'année 2014, tel qu'il suit.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer le prix de l'eau pour 2014 comme suit (TVA à 5,5% - sous réserve de modifications par la loi) :

Service de distribution d'eau potable :

Frais fixes (entretien des réseaux) :	42 €	HT par semestre
Prix du service de 0 à 40 m3 :	0,4928 €	HT par m3
Prix du service à partir de 41 m3 :	1,3190 €	HT par m3
Location du compteur :	6,00 €	HT par semestre

Service d'assainissement :

Prix du service	0,9544€	HT par m3
-----------------	---------	-----------

Redevances :

Modernisation des réseaux de collecte	0,2740 €	HT par m3
Antipollution	0,3590 €	HT par m3
Prélèvement	0,0520 €	HT par m3

3.7 Revalorisation de la participation assainissement collectif au 1^{er} janvier 2014

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil a instauré la participation pour assainissement collectif, avec un tarif de base de 1 500 € applicable selon certaines conditions, aussi bien aux constructions nouvelles qu'aux constructions existantes qui se raccorderaient au réseau d'assainissement collectif.

Il était mentionné dans cette délibération, conformément à la réglementation en vigueur, que la participation serait revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la construction et pour la première fois, le 1^{er} janvier 2014.

L'évolution de l'indice du coût de la construction est de -1,74 % (indice 2^{ème} trimestre 2012 : 1666 / indice 2^{ème} trimestre 2013 : 1637). Par conséquent, le tarif de base de la participation pour assainissement collectif diminue et s'élèvera pour l'année 2014 à 1473,90 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2012,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le nouveau tarif de base de la participation pour assainissement collectif à 1 473,90 €.

3.8 Demandes de subventions

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire, présente aux membres du conseil municipal deux demandes de subvention :

- L'amicale des donneurs de sang sollicite la Commune pour la prise en charge de leur assurance « responsabilité civile », de septembre 2013 à septembre 2014, pour un montant de 106,92 €.
- L'association de pêche de Lapoutroie a organisé une manche du championnat de France de montage de mouches de pêche le 19 octobre dernier. Elle sollicite l'aide de la Commune à hauteur de 200 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser une subvention de 106,92 € à l'amicale des donneurs de sang correspondant au montant de leur assurance « responsabilité civile »
- DECIDE de verser une subvention de 200 € à l'association de pêche de Lapoutroie, pour l'organisation d'une manche du championnat de France de montage de mouches de pêche

3.9 Annulation d'un titre de recettes

Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire, indique aux membres du conseil municipal qu'un titre de recettes de 74 € a été émis à l'encontre de Monsieur Richard JACQUES domicilié à PLAINFAING (88230) pour dépôt illégal d'ordures ménagères. Cette somme est facturée lorsque la Brigade Verte, qui contrôle les poubelles collectives et les points d'apport volontaires, constate un dépôt non-conforme.

Monsieur JACQUES, par l'intermédiaire de son avocat, conteste ce dépôt, notamment par le fait que la Brigade Verte a retrouvé un courrier au nom de « Monsieur et Madame » alors qu'il est actuellement divorcé.

Ne souhaitant pas s'engager dans une voie contentieuse, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'annuler ce titre de recettes.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'annuler le titre de recettes n°160/2013 d'un montant de 74 € établi au nom de « M. et Mme JACQUES Richard – 18 le Martinet – 88230 PLAINFAING »

3.10 Indemnité du Trésorier pour l'année 2013

M. le Maire Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que M. le Trésorier de Kaysersberg a transmis une demande pour le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2013. Cette indemnité s'élève à 577,83 € net. Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint aux Finances confirme que M. LALAGUE, trésorier de Kaysersberg, est d'une aide précieuse sur certains dossiers complexes.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de verser l'indemnité 2013 au Trésorier de Kaysersberg d'un montant net de 577,83 €.

3.11 Versement d'un don en faveur des Philippines

M. le Maire Jean-Marie MULLER propose aux membres du conseil municipal de verser un don pour venir en aide aux Philippines, pays durement touché par un typhon à la mi-novembre. Il rappelle que la Commune avait versé en 2010 la somme de 2 000 € pour Haïti et propose de verser la même somme pour les Philippines. Un fonds de soutien a été créé récemment à destination des collectivités souhaitant faire un don, pour éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives ; il s'agit du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser la somme de 2 000 € sur le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes, en faveur des Philippines.

3.12 Approbation du CRACL de clôture de l'opération d'aménagement du lotissement « la Filature »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire, indique aux membres du conseil municipal que la SEMHA a transmis le compte-rendu d'activité de clôture de l'opération d'aménagement du lotissement « la Filature ». Ce document reprend l'ensemble des dépenses et recettes arrêtées à fin d'opération et comprend un solde d'exploitation positif de 25 103 €.

Monsieur CLAUDEPIERRE a vérifié les documents transmis et est d'accord avec le montant du solde d'exploitation. Il convient par conséquent d'approuver ce document.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le CRACL de clôture de l'opération d'aménagement du lotissement « la Filature » présentant un solde d'exploitation positif de 25 103 €.

4) AFFAIRES FONCIERES

4.1. Modification de la DCM du 18.02.2013 / achat de terrain dans le cadre de la protection des sources (erreur dans le PV d'arpentage)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 18.02.2013, la Commune a décidé de racheter les parcelles de terrain formant le périmètre de protection rapprochée de la source ENGEL, appartenant à Mme

ENGEL Camille domiciliée 7 rue Charles de Gaulle à ORBEY (68370) et M. et Mme Marc BAUDESSON, domiciliés 20b rue de la Marne à SOULTZ (68360).

Le procès-verbal d'arpentage du géomètre, mentionnait les surfaces suivantes :

- 7,89 ares pour la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°127/16,
1,87 ares pour la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°128/16 et
6,99 ares pour la parcelle cadastrée section 16 n°124,

Lors de la transcription du PV d'arpentage au cadastre, ce service a indiqué au géomètre que le procès-verbal comportait une erreur quant aux surfaces. La surface de la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°127/16 à acquérir par la Commune est de 7,91 ares (au lieu de 7,89 ares).

Par ailleurs, la délibération du 18.02.2013 mentionnait que la surface globale à acquérir était de 17,33 ares. Or, le total des surfaces mentionnées dans cette délibération s'élève à 16,75 ares. Tenant compte de la rectification ci-dessus, la surface globale à acquérir s'élève donc à 16,77 ares.

Par conséquent, le prix d'achat de ces parcelles, basé sur un tarif de 25 € l'are se montera à 419,25 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2013,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- RECTIFIE la délibération prise le 18 février 2013 en ce qui concerne les surfaces à acquérir selon le détail ci-dessous :
 - Surface de la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°127/16 :
7,91 ares
 - Surface globale à acquérir : 16,77 ares
- Tenant compte de ces rectifications, DIT que le prix d'achat des parcelles s'élève à 419,25 €.

4.2. Intégration de parcelles dans le domaine public communal (parcelles situées devant le hangar/ atelier jus de pommes)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 21.11.2012, la Commune a décidé de vendre à l'association de l'atelier de jus de pommes, le bâtiment abritant l'atelier et le terrain situé à l'arrière et de conserver le terrain situé à l'avant du bâtiment (côté route). Ce terrain est inscrit au cadastre (section 1 n°86/8 d'une surface de 1,05 are et n°87/8 d'une surface de 1,70 ares). Dans le cadre de la vente, le Notaire conseille à la Commune de verser ces parcelles dans le domaine public communal (passage de réseaux publics, gestion du stationnement plus aisée). Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'éliminer les parcelles cadastrées section 1 n°86/8 d'une surface de 1,05 are et n°87/8 d'une surface de 1,70 ares au livre foncier et de les intégrer au domaine public communal

4.3. Précisions concernant l'intégration de la rue de la Filature dans le domaine public (DCM du 19 septembre 2012)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19.09.2012, la Commune a approuvé la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement de la Filature ; parcelles cadastrées section 2 n°519 d'une surface de 23,64 ares et section 2 n°14 d'une surface de 29,15 ares.

Ces parcelles doivent être versées dans le domaine public communal. La longueur de la voirie communale concernée par cette acquisition est de 202 mètres (rue de la Filature).

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'éliminer la parcelle cadastrée section 2 n°519 d'une surface de 23,64 ares au livre foncier et de l'intégrer au domaine public communal.
- DIT que la longueur de la voirie communale intégrée au domaine public est de 202 mètres et est dénommée « rue de la Filature ».

5) POINTS DIVERS

5.1 ADAUHR : convention de conseil et d'assistance

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER propose aux membres du conseil municipal de renouveler, pour une nouvelle durée de 3 ans, l'adhésion à la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADAUHR.

L'intervention de l'ADAUHR a lieu sans contrepartie financière (financée par le Conseil Général) dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, tels que des conseils en matière d'aménagement, la mise à disposition de modèles d'actes administratifs, des conseils sur les modalités d'application des droits des sols ou sur le choix des procédures d'urbanisme...

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à la convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR, pour une nouvelle durée de 3 ans ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

5.2 Forage des Mérelles : Convention d'assistance technique avec le SATEP (service du Conseil Général)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la procédure de définition du périmètre de protection du forage des Mérelles, la Commune peut bénéficier de l'assistance technique du SATEP (service d'assistance technique en eau potable du Conseil Général).

Cette assistance est soumise à rémunération et doit être contractualisée par convention. La rémunération du service pour une année (2014) s'élève à 449,80 € (rémunération basée sur la population de la Commune).

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable avec le SATEP, service du Conseil Général, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- ACCEPTE de verser à ce service en contrepartie une rémunération égale à 0,20 € par habitant au sens de la DGF (soit 449,80 € pour l'année 2014).

6) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (3 dossiers enregistrés).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt travail F.L. : 3 500,34€
- **Marchés publics :**
 - Avenant signé dans le cadre du marché de travaux pour la plateforme sportive dédiée au tennis – lot n°2 – GROS ŒUVRE – entreprise GUERRA ; montant : 37 100,15 € HT

7) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK/ différentes questions abordées en réunion : projet de modernisation des locaux du golf d'Ammerschwih, projet d'utilisation de couches lavables dans les multi-accueils (test au Petit Prince à Hachimette) ; poursuite des discussions de la commission déchets.
- Commission « déco » : remerciements aux menuisiers de la Commune (DEFRASNE et PIERREVELCIN) pour la découpe des nouvelles décorations ; décoration du village prévue le samedi 7.12
- Commission « communication » : Norbert DEMANGEAT, président de la commissions tient à remercier Roger CLAUDEPIERRE pour sa forte implication dans la rédaction du bulletin de Noël

8) COMMUNICATIONS DIVERSES

Banque alimentaire

Charlotte GAUDEL remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de la banque alimentaire.

Construction de la plate-forme « tennis »/ avancement des travaux

Pose de la charpente mi-janvier ; une réunion entre l'architecte, les représentants des communes et du club de tennis sera organisée au mois de janvier pour faire le point sur l'avancement du chantier.

Redécoupage des cantons

Pour information, le projet de redécoupage des cantons prévoit de rassembler les 4 cantons de Kaysersberg, Lapoutroie, Ribeauvillé et Sainte Marie aux Mines en 1 canton (de Sainte Marie aux Mines).

Réforme des rythmes scolaires

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, M. le Maire et les élus en charge de ce dossier (Roger CLAUDEPIERRE et Charlotte GAUDEL) ont rencontré successivement les responsables du périscolaire, les parents d'élèves, les représentants des associations et les représentants de l'école maternelle (Directrice et ATSEM).

Un groupe de travail a été formé pour définir les grandes lignes du projet ; 1^{ère} réunion le 17.12 prochain.

Après le travail de ce groupe, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur les idées proposées et la mise en place effective d'activités périscolaires ou non (sur la base d'éléments chiffrés).

Réunion des maires du canton

Les maires du canton se sont réunis à Labaroche le 9 novembre dernier. Principaux dossiers qui ont été discutés en réunion : cérémonies communes autour du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, étude habitat service séniors (présentation par la MSA le 3.12), harmonisation des subventions au collège d'Orbey, affichage au rond point de la Croix d'Orbey (remise en état), EPHAD de Fréland.

Rencontre avec le Sous Préfet

A l'initiative de Guy JACQUEY, les maires du canton étaient invités à rencontrer le Sous Préfet le 25 novembre dernier. Différentes questions ou dossiers ont été abordés : circulation sur la RD415, éoliennes, rigidité des services de l'Etat sur certains dossiers, accessibilité des bâtiments...

Don pour le CCA§

La Commune remercie M. STEFFAN pour l'octroi d'un don pour le CCAS.

Calendrier :

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le : Mardi 11 février 2014 à 20 h

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2013**
- 2) **Régie municipale de chauffage** : Décision modificative n°1.
- 3) **Affaires financières** : Décisions modificatives des budgets M14 et M49 ; budget scolaire ; tarifs 2014, fixation du prix de l'eau 2014 ; revalorisation de la participation assainissement collectif ; demandes de subventions ; annulation d'un titre de recettes ; indemnités de conseil du Trésorier 2013 ; versement d'un don pour les Philippines
- 4) **Affaires foncières** : Achat de terrains à Mme ENGEL dans le cadre de la protection des sources / modification de la DCM du 18 février 2013 ; Intégration de parcelles dans le domaine public communal (devant l'atelier de jus de pommes) ; Précisions concernant l'intégration de la rue de la Filature dans le domaine public (DCM du 19 septembre 2012)
- 5) **Points divers** : ADAUHR : convention de conseil et d'assistance ; forage des Mérelles : convention d'assistance technique avec le SATEP (service du Conseil Général).
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Un point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour :

- A la rubrique « affaires financières » : approbation des comptes de clôture du lotissement de la Filature (SEMHA)

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 4 décembre 2013				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint	Procuration donnée à R. CLAUDEPIERRE	
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal	Procuration donnée à C. LOING	
FUNK	Jacky	Conseiller municipal	Procuration donnée à C. PIERREVELCIN	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		
MUSY	Tania	Conseiller municipal		
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		

MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal	
BRUN	René	Conseiller municipal	
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal	

